



Séminaire inter-universitaire HiPhiS d'Histoire et Philosophie des Sciences

# DELPHINE COSTA

Professeur de droit public

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse



*La jeune femme au miroir*, 1880, [huile sur toile (60,3 x 80,4 cm)]  
Berthe Morisot, Art Institute of Chicago

## ***La fiction juridique comme contrariété légitime à la réalité***

**La fiction juridique est un procédé qui remonte à l'Antiquité et qui a été redécouvert par les savants médiévistes. Ces derniers définissaient la fiction juridique comme une "vérité fausse". De nos jours, la référence à la vérité reste utile pour distinguer la fiction juridique de procédés mensongers, comme la simulation juridique. Mais la fiction se définit davantage, dans notre système juridique contemporain, comme une inadéquation entre deux éléments de la réalité juridique. Celle-ci ne peut saisir l'infinité des situations factuelles : la fiction doit alors parfois intervenir pour faire entrer de force, mais de façon légitime, une situation factuelle dans une catégorie juridique qui ne lui correspond pas, afin de lui voir appliquer un régime juridique adapté et utile.**

**Mardi 17 juin 2014 de 17h30 à 19h30**

**Amphithéâtre 001, bât. 2**

**Faculté de droit, 14 rue Cardinal de Cabrières**

**<http://hiphis.umsf.eu>**

**Responsables : Thierry LAVABRE (UM1), Thomas HAUSBERGER (UM2), Pascal NOUVEL (UM3)**